Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **85 (1959)**

Heft 11

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

85e année Lausanne, 23 mai 1959 N° 11

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE
Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing. ; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing. ; Cl. Grosgurin, arch. ; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch. ; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing. ; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing. ; A. Gardel, ing.
M. Renaud, ing. ; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: A. Stucky, ing.
Membres: M. Bridel ; R. Neeser, ing. ; P. Waltenspühl, arch.
Adresse: Ch. de Roseneck 6, Lausanne

RÉDACTION
D. Bonnard, ing.
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Adresse: Case Chauderon 475, Lausanne

ABONNEMENTS
1 an . . . . . Suisse Fr. 26.— Etranger. . Fr. 30.—
Sociétaires . . . . . » » 22.— » . . » 27.—
Prix du numéro . . . » » 1.60
Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande », N° II 57 75, Lausanne.
Adresser toutes communications concernant abonnement, changements d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29 Lausanne

ANNONCES
Tarif des annonces:
1/1 page. . . . . Fr. 275.—
1/2 » . . . . . » 140.—
1/4 » . . . . . » 70.—
1/8 » . . . . . » 35.—
Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE

Concours pour l'étude de nouvelles écoles professionnelles à Sion (Valais).
L'actualité aéronautique (XV).
Bibliographie. — Les Congrès. — Documentation générale.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE NOUVELLES ÉCOLES PROFESSIONNELLES A SION (VALAIS)

Extrait du règlement

En 1958, le Département de l'instruction publique du canton du Valais ouvrait un concours de projets pour l'étude des nouvelles Ecoles professionnelles, à Sion.

Pouvaient prendre part à ce concours : les architectes valaisans, quel que soit leur domicile ; les architectes confédérés domiciliés ou ayant un établissement professionnel dans le canton du Valais depuis le 1er janvier 1957.

L'organisation du concours était soumise aux principes de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de la Fédération des architectes suisses.

Une somme de 25 000 fr. était mise à la disposition du jury pour les cinq ou six meilleurs projets et un montant de 3000 fr. pour achats éventuels.

En principe, l'auteur du projet ayant obtenu le premier prix sera chargé de l'exécution des travaux, sous réserve des articles 40, 41 et 42 des Principes de la S.I.A. et de la F.A.S.

Renseignements généraux

Toute liberté était laissée aux concurrents en ce qui a trait à la longueur, la hauteur et au gabarit des bâtiments qui devront être adaptés à leur fonction, mais aussi au climat et au caractère de la ville.

Ils disposeront les bâtiments à leur gré et choisiront les emplacements qu'ils jugeront convenables. Cependant, ils devront respecter les distances réglementaires aux limites de propriétés.

Les concurrents devaient faire aussi des propositions pour les aménagements extérieurs.

Pour l'appréciation des projets, le jury devait tenir compte aussi du coût de construction, aussi économique que possible.

L'étude « L'Equipement du Valais pour la formation professionnelle » devait permettre aux concurrents de se placer dans la situation générale du Valais, à laquelle l'œuvre à réaliser doit répondre.

Le Centre d'instruction professionnelle de Sion devait comprendre :

(Suite page 161.)